



## CONTRAT DE LOCATION DE MOBIL- HOME

Entre le soussigné (le locataire) et le camping Les **Radeliers** (le propriétaire), il a été convenu et arrêté ce qui suit.  
Le(s) soussigné(e/s/es) accepte(nt) les conditions de location et s'engage(nt) à occuper le MOBIL-HOME.

Le(s) soussigné(e/s/es) ; (6 personnes maximum)

	Nom	Prénom	Date naissance
1	.....	.....	.....
2	.....	.....	.....
3	.....	.....	.....
4	.....	.....	.....
5	.....	.....	.....
6	.....	.....	.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville .....

Tél(s) : .....

Mail : .....

Arrivée le ...../...../..... après 16 heures

Départ le ...../...../..... **jusqu'à 10 heures**

### TARIFS : TTC en euros

Montant de la location	€
Frais de dossier de réservation	5 €
Taxes de séjour	€
Supplément véhicule	€
Supplément moto	€
Forfait ménage	€
Kits draps jetables	€
Total du règlement ( <b>à remplir</b> )	€
Acompte versé	€
Total restant à payer	€

### MODE DE REGLEMENT :

Acompte de .....€ (30 % du montant total de la location et 5 € pour les frais de dossier) lors de la signature du contrat.

Le règlement du solde de la location s'effectue à l'arrivée lors de la remise des clefs. L'acompte validant la réservation est à verser dans les 15 jours suivants la date de pré-réservation. Passé ce délai, le camping se réserve le droit de louer le mobile home à toute autre personne intéressée.

Fait à ..... le.....

Signature (signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

Le Locataire

Le Propriétaire

les Radeliers



[www.camping-les-radeliers.com](http://www.camping-les-radeliers.com)

Ouvert du 01/05 au 30/09 de chaque année.  
CAMPING "LES RADELIERS"- rue Edgar Faure - 39600 PORT LESNEY  
TEL +33 3 84 73 81 44 - [lesradeliers@woka.fr](mailto:lesradeliers@woka.fr)  
SIRET: 381 387 620 000 04 - TVA intracom. : FR513 813 876 20





## CONDITIONS DE LOCATION POUR MOBIL-HOME

1° Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

### 2° ARRIVEE/DEPARTS :

Les locations sont disponibles à partir de 16 heures et sont libérées propres avant 10 heures.

**Le départ du mobil home s'effectue après inventaire à partir de 8 heures le matin.**

### 3° ANIMAUX :

interdits à l'intérieur du mobile home.

### 4° RESERVATION :

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du versement d'un acompte fixé à 30 % du montant total de la location + 5 € de frais de réservation.

### 5° NON OCCUPATION :

En l'absence de message du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le mobil home devient disponible 24 h après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

### 6° ANNULATION :

L'acompte et les frais de réservation resteront acquis au propriétaire quel que soit le motif.

### 7° PAIEMENT :

**Le règlement du solde de la location s'effectue à l'arrivée.** Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé. Mode de paiement : par carte bancaire, chèques vacances, espèces.

### 8° MATERIEL :

Les draps et linges de toilette ne sont pas fournis. Le matériel est loué en bon état de fonctionnement et de propreté, le réfrigérateur devra être dégivré la veille de votre départ. Toute dégradation fera objet d'une retenue sur le dépôt de garantie.

### 9° AUTRES SERVICES :

Une laverie dans les sanitaires du camping est à votre disposition, aire de jeux à proximité du camping.

### 10° CAUTION LOCATION :

Un dépôt de garantie de 250 € vous sera demandé à votre arrivée. Il garantit la perte, la casse ou la dégradation du matériel loué. Le nettoyage final et la propreté des lieux est à assurer par vos soins.

La remise des clefs n'interviendra qu'une fois l'inventaire dressé, ce dernier ne pouvant s'effectuer qu'entre 8 h et 10h, après accord avec la réception. Un chèque de 60 € pour le ménage vous sera demandé à votre arrivée. La caution pour le ménage sera restituée le jour du départ sous réserve que le mobile home et son équipement soient restitués propres. La caution pour l'hébergement sera restituée le jour du départ sous réserve que le mobile home et ses équipements soient restitués en bon état et complets.

La remise des clefs n'interviendra qu'une fois l'inventaire dressé, ce dernier ne pouvant s'effectuer qu'entre 8 h et 10h, après accord avec la réception.

### 11° ASSURANCE :

Le locataire doit être couvert en responsabilité civile et il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles, d'une assurance dite de villégiature. A défaut il lui est vivement conseillé d'en souscrire une.

### 12° REGLEMENT INTERIEUR :

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping LES RADELIERS. Les tribunaux de BESANCON sont seuls compétents en cas de litige. Après acceptation de notre part, il vous sera retourné un exemplaire du contrat de location signé par nous.

Signature (signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

Fait à .....le,.....